

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1116

Artikel: Constitutions et émotions
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011432>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Salman Rushdie et le terrorisme d'Etat

(ag) Depuis quatre ans, la condamnation à mort prononcée par l'ayatollah Khomeiny contre Salman Rushdie, citoyen britannique, est exécutoire. Selon l'image officielle, la flèche était partie. La «fatwa» a de plus été renouvelée récemment par l'ayatollah Ali Khamenei.

Ce défi est une pierre de touche de la capacité des Etats à défendre concrètement les droits de l'homme, faisant passer les principes avant la raison d'Etat et les contrats commerciaux. Subsidairement, ce pourrait être une épreuve de la solidarité européenne, communautaire notamment.

Or, le tableau des prises de position, dressé par Salman Rushdie lui-même («Libération» du 11 janvier 93) est révélateur de l'écart entre le discours et la pratique.

Certes, avant la totale libération des otages du Liban, l'Iran fut ménagé en raison de son influence directe sur le Hezbollah. Rushdie était otage des otages. Mais depuis...

Printemps 1992. ● Visite à Washington pour la sortie en livre de poche des *Versets sataniques*. L'administration Bush boude. Mais réception de Rushdie par des sénateurs de premier plan. Conférence de presse.

● Invitation à la Chambre des Communes par une délégation inter-partis britannique.

Été 1992. ● Voyage au Danemark. Le gouvernement danois ne se manifeste pas. Conférence de presse commune

avec Anker Jorgenson, futur premier ministre.

● Voyage en Espagne. Le recteur de l'Université de Madrid offre sa médiation, sans suite.

● Invitation par le PEN-Club norvégien. Rencontre avec le ministre de la Culture et de l'Éducation. Message personnel du premier ministre, M^{me} Gro Harlem Bruntland.

Automne 1992. ● Conférence devant le Conseil nordique, à Helsinki.

● Voyage à Bonn. L'Allemagne est un des premiers partenaires commerciaux de l'Iran. Entretien avec des députés influents et des représentants du ministre des Affaires étrangères. Le président du parti socialiste se présente à la télévision avec Rushdie. Le Bundestag vote à l'unanimité une résolution soulignant la responsabilité de l'Iran. L'accord culturel avec l'Iran est gelé.

● Voyage en Suède. Le prix Tucholsky, décerné à des écrivains victimes des droits de l'homme, est remis à Rushdie par le premier ministre lui-même.

Décembre 1992. ● Au Canada. Réception à Toronto. Le premier ministre de l'Ontario est sur l'estrade. Entrevue à Ottawa avec le ministre des Affaires étrangères canadien. Déposition devant la sous-commission parlementaire des droits de l'homme. Le Parlement canadien demande que les Nations unies soient saisies.

Février 1993. ● La fatwa est renouvelée. Rushdie est reçu par le secrétaire d'Etat britannique aux Affaires étrangères, Douglas Hogg.

La récapitulation fait apparaître en creux l'effacement de la France qui se targue pourtant d'être la gardienne du temple des droits de l'homme. Et aussi celle de l'Europe que ce soit à Bruxelles pour la Communauté ou à Strasbourg pour le Conseil de l'Europe. Et la Suisse ? ■

EXPOSITIONS

Constitutions et émotions

(cfp) Sorte de leçon d'instruction civique, l'exposition *Les constitutions bernoises 1218-1992*, présentée aux Archives de l'Etat de Berne¹, illustre l'histoire constitutionnelle du canton depuis la fondation de la ville de Berne en 1191. C'est un prélude à la votation populaire du 6 juin prochain sur la nouvelle constitution dont le texte a déjà été approuvé par le Grand conseil en novembre 1992. La constitution actuellement en vigueur date de cent ans et était la troisième depuis la victoire du libéralisme en 1831. Divers aspects de l'histoire institutionnelle du canton sont évoqués: chartes et documents, évolu-

tion des droits populaires, de l'école (dans la classe peinte par Anker, les filles sont sur des bancs sans pupitre parce qu'elles doivent apprendre à lire, mais pas à écrire), le droit des langues (avec la reproduction d'une page du *Jura libre* de 1949), la femme et la vie politique (de 1833 à 1887, les femmes bernoises avaient le droit de vote sous certaines conditions) et la fondation des communes politiques. Un film vidéo (en français et en allemand) illustre avec humour un thème qui pourrait être austère.

Emotionen, au Musée d'histoire², part de l'idée que les émotions naissent de sources diverses, objets, irruption de l'étrange, sport, etc; le phénomène est présenté en trente-quatre étapes qui aboutissent au *Suiza no existe* sur un T-shirt de l'Exposition universelle de Séville. De nombreux documents his-

toriques, illustrant, par exemple, la chute de l'Ancien Régime en 1798, les réfugiés allemands au milieu du siècle passé, les activités nazies du propriétaire du château de Worb jusqu'à l'intervention du Ministère public de la Confédération en 1944, le patriotisme pendant la Deuxième Guerre mondiale, la campagne contre le conseiller fédéral Pilet-Golaz.

Dans un autre volet de l'exposition, des écoliers ont mis en scène les jouets d'une classe primaire et une classe de normaliens évoque la découverte d'un pays étranger lors d'un voyage dans les Vosges. ■

¹ Archives de l'Etat de Berne, Falkenplatz 4. Ouverture jusqu'au 29 mai, l'après-midi du mardi au vendredi et le samedi dès 10 heures, avec certaines restrictions. Téléphone: 031/23 94 92.

² Musée historique de Berne, Helvetiaplatz 5, du mardi au dimanche, jusqu'au 12 avril.